



UNIL | Université de Lausanne

Faculté de biologie et de médecine  
École de médecine  
Rue Dr César-Roux 19  
CH-1005 Lausanne

## PLAN DU BACHELOR EN MÉDECINE À TEMPS PARTIEL (50%) Pour les étudiants débutant la 1<sup>re</sup> année du Baccalauréat universitaire en Médecine en 2022 ou plus tard

### Cursus à temps partiel

Conformément à la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Baccalauréats universitaires, le cursus d'un étudiant inscrit à temps partiel est le même que celui d'un étudiant inscrit en Baccalauréat universitaire à temps plein. Les études à temps partiel ne sont possibles qu'à partir de la 2<sup>e</sup> année du Baccalauréat universitaire en Médecine. Les étudiants qui souhaitent effectuer leurs études à temps partiel doivent déposer leur demande au plus tard le vendredi avant le début des cours de BMed2.

La durée maximale des études à temps partiel pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années du Baccalauréat universitaire en Médecine est de 10 semestres. Le Règlement Baccalauréat universitaire en Médecine s'applique. En dérogation à l'article 12 al. 1 du Règlement d'études, les examens des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années du Baccalauréat universitaire en Médecine sont répartis sur 4 sessions distinctes, selon les tableaux ci-dessous.

Le principe de base est qu'un module constitue une unité insécable et doit être suivi entièrement au cours d'une même année académique. Cela garantit notamment l'adéquation entre la matière enseignée et l'examen passé. Les modalités d'examen restent identiques à celles du cursus à plein temps, quelles que soient les options retenues.

Étant donné les nombreuses contraintes horaires et pratiques des enseignements de médecine, il n'est pas possible pour un étudiant de suivre des études à mi-temps « à la carte ». L'École de médecine propose donc un Baccalauréat universitaire en médecine à temps partiel sous forme de plan d'études fixe.

## BACCALAURÉAT

<b>BMed2 – 1<sup>re</sup> année</b> - Semestre d'automne	Semestre de printemps
<b>Enseignement :</b> B2.1 et B2.2	<b>Enseignement :</b> B2.4, B2.6
<b>Évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• B2.1 – Examen écrit (7 crédits ECTS)</li> <li>• B2.2 – Examen écrit (9 crédits ECTS)</li> </ul>	<b>Évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• B2.4 – Examen écrit (9 crédits ECTS)</li> <li>• B2.6 – Examen écrit (9 crédits ECTS)</li> </ul>
<b>Nombre de crédits ECTS acquis : 34 ECTS</b>	

<b>BMed2 – 2<sup>e</sup> année</b> - Semestre d'automne	Semestre de printemps
<b>Enseignement :</b> B2.3, B2.7, B2.8, B2.9, B2.10	<b>Enseignement :</b> B2.5, B2.7, B2.8, B2.10
<b>Évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• B2.3 – Examen écrit (9 crédits ECTS)</li> <li>• B2.9 – Validation par présence et éventuelles autres validations exigées (1 crédit ECTS)</li> </ul>	<b>Évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• B2.5 – Examen écrit (7 crédits ECTS)</li> <li>• B2.7 – Validation par présence et éventuelles autres validations exigées (1 crédit ECTS)</li> <li>• B2.8 – Validation par présence (3 crédits ECTS)</li> <li>• B2.10 Examen écrit (5 crédits ECTS)</li> </ul>
<b>Nombre de crédits ECTS acquis : 26 ECTS</b>	

Ecole de médecine

Faculté de biologie et de médecine

|||||



UNIL | Université de Lausanne  
Faculté de biologie et de médecine  
École de médecine  
Rue Dr César-Roux 19  
CH-1005 Lausanne

<b>BMed3 – 1<sup>re</sup> année</b> - Semestre d'automne	Semestre de printemps
<b>Enseignement :</b> B3.1, B3.3	<b>Enseignement :</b> B3.4, B3.6
<b>Évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• B3.1 – Examen écrit (8 ECTS)</li><li>• B3.3 – Examen écrit (8 ECTS)</li></ul>	<b>Évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• B3.4 – Examen écrit (8 ECTS)</li><li>• B3.6 – Présentation orale et écrite (7 ECTS)</li></ul>
<b>Nombre de crédits ECTS acquis : 31 ECTS</b>	

<b>BMed3 – 2<sup>e</sup> année</b> - Semestre d'automne	Semestre de printemps
<b>Enseignement :</b> B3.2, B3.7, B3.8	<b>Enseignement :</b> B3.5, B3.8, B3.9
<b>Évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• B3.2 – Examen écrit (7 ECTS)</li><li>• B3.7 – Examen écrit (5 ECTS)</li></ul>	<b>Évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• B3.5 – Examen écrit (8 crédits ECTS)</li><li>• B3.8 – ECOS (6 ECTS)</li><li>• B3.9 – Validation par présence et éventuelles autres validations exigées. (3 crédits ECTS)</li></ul>
<b>Nombre de crédits ECTS acquis : 29 ECTS</b>	

Direction EM | 02.05.2022

